



# La lettre du Pays Ruffécois



Lettre d'information du P.E.T.R. du Pays Ruffécois  
N°17 - Décembre 2016



[Retrouvez-nous  
sur Facebook](#)

Les bureaux du  
P.E.T.R. seront fermés  
du 24/12/2016 au  
02/01/2017



**La Présidente, Isabelle AURICOSTE-TONKA et l'équipe du P.E.T.R. du Pays Ruffécois vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux.**

## Signature du contrat de ruralité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois



Les contrats de ruralité sont des dispositifs d'accompagnement financier des projets menés par les acteurs publics dans les territoires ruraux. Ils font partie des dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ces contrats accompagnent la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels (2017-2020) pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ces contrats permettent notamment de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables qui s'inscrivent dans les 6 volets définis par l'Etat :

- *L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;*
- *La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ;*
- *L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, téléphonie mobile, tourisme, patrimoine naturel ...) ;*
- *Les mobilités locales et l'accessibilité du territoire ;*
- *La transition écologique et énergétique ;*
- *La cohésion sociale.*

L'adhésion du P.E.T.R. du Pays du Ruffécois au contrat de ruralité s'inscrit pour les élus dans la continuité d'une volonté de prendre en main l'avenir de leur territoire. En effet, les différents outils portés par le P.E.T.R., SCoT, LEADER, CLS, office de tourisme intercommunautaire, sont tous développés dans ce même périmètre et mis en cohérence à partir d'une vision partagée des orientations à mettre en œuvre.

Le contrat de ruralité du P.E.T.R. du Pays du Ruffécois a été signé vendredi 16 décembre 2016 à Saint-Amant de Boixe. C'est le 1er contrat signé en Charente et l'un des premiers en France.

Il associe, en plus de l'Etat, du P.E.T.R. et de ses 4 EPCI adhérents (communauté de communes de Val de Charente, communauté de communes de La Boixe, communauté de communes du Pays Manslois et communauté de communes du Pays d'aigre), l'office de tourisme intercommunautaire du Pays Ruffécois, les trois chambres consulaires de Charente et la Caisse des Dépôts et Consignations.

## Mutuelle Communale



Une mutuelle de santé de type « mutuelle communale » a été mise en place à l'échelle des 90 communes du PETR du Pays du Ruffécois.

Le but est d'obtenir des tarifs négociés et mutualisés au niveau national pour faire bénéficier d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un contrat individuel à un public dépourvu de mutuelle santé. L'association ACTIOM a été choisie pour négocier auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles, des contrats collectifs à adhésion facultative.

L'ensemble des habitants du Ruffécois pourront en bénéficier s'ils le souhaitent en adhérant à l'association ACTIOM (12 euros par an).

**Pour plus d'informations**, n'hésitez pas à contacter ACTIOM au 05-64-10-00-48 ou sur internet <http://www.macommunemasante.org>

## Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

**Pour rappel le SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) est une démarche portée par le PETR du Pays Ruffécois pour le compte des communes et communautés de communes. L'objectif du SCoT est de dessiner l'avenir du territoire et de construire une stratégie collective de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent.

Les choix du SCoT concerneront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

### Troisième Etape : DOO

La phase du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) a permis de construire le projet du Pays Ruffécois autour de trois axes principaux :

Assurer le développement des activités économiques sur le territoire, objectif prioritaire indispensable au maintien, voire au renforcement de la population résidente sur le territoire

Maintenir et renforcer l'armature territoriale des bourgs-centres,

garante d'un maillage équilibré du territoire permettant de répondre aux besoins des habitants (actuels et futurs)

Préserver les caractéristiques patrimoniales et naturelles identitaires, facteur de réussite



renforçant l'attractivité résidentielle et économique du territoire

Le SCoT du Pays Ruffécois est maintenant entré dans la phase du DOO (documents d'orientation et d'objectifs). Nous travaillons actuellement à traduire ces trois axes dans des prescriptions qui s'appliqueront aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUI, carte communale) et à rassembler les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

Le SCoT constituera à terme une feuille de route pour les politiques publiques et un cadre pour les projets de développement et d'urbanisme sur le territoire du Ruffécois.

### Démarche participative

Il est important que les citoyens, les associations et tous les organismes intéressés par le développement du territoire aient la possibilité de participer à la construction du SCoT.

De outils ont été mis en place pour faciliter cette participation :

Le site dédié au SCoT est désormais en ligne : <http://www.scotduruffecois.com/>

Sur ce site, il est possible de consulter le diagnostic et de réagir grâce à l'onglet contact.

Une exposition sur le SCoT va circuler au sein de chaque communauté de communes. Cette exposition sera accompagnée de

Le SCoT du Pays Ruffécois devrait être arrêté courant 2017, c'est également en 2017 que les SCoTs deviendront un outil de développement obligatoire au niveau national.

**C'est aujourd'hui au tour de tous les acteurs du Pays Ruffécois (élus, habitants, entreprises,...) de se saisir de cet outil qu'est le SCoT pour affirmer nos ambitions pour le territoire et construire notre stratégie de développement.**